

POM 6 2015.POM.56

Proposition d'amendement

Version 2

Le 4 septembre 2015, 16 heures / ABD

Office de la population et des migrations (OPM); hébergement et encadrement des requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA). Crédit d'engagement 2017 – 2021 / autorisation de dépenses / crédit d'objet

CSéc (Grimm, pvl)

1.

Approbation du crédit d'engagement de 6,9 millions de francs par an pour les années 2017 à 2019 (*au lieu de 2017 à 2021*).

UDC (Knutti)

2.

Les RMNA âgés de plus de 17 ans (68) seront hébergés dans les structures normales de l'asile destinées aux adultes, moyennant les mesures nécessaires de protection de la jeunesse. Le crédit d'engagement sera réduit en conséquence et porté à 3,6 millions de francs par an pour les années 2017 à 2019.

3.

Propositions subsidiaires :

Rejet du crédit d'engagement de 6,9 millions de francs par an pour les années 2017 à 2019.

Rejet du crédit d'engagement de 6,9 millions de francs par an pour les années 2017 à 2021.

